



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 11/90

Concerne : Demande d'un crédit de fr. 9'318'000.-- pour la construction d'un collège et d'un poste d'attente type I sur les parcelles Nos 278 et 281, au lieu-dit "La Combe - Les Places".

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

En automne 1988 et au printemps 1989, le Conseil communal a accepté des demandes de crédits d'études pour la construction d'un collège, d'un abri de protection civile et d'un parking souterrain sur les parcelles Nos 278 et 281, au lieu-dit "La Combe - Les Places".

Pour mémoire, nous vous rappelons les raisons principales pour lesquelles la Municipalité a choisi de parachever le complexe scolaire de "La Combe" et n'envisage pas une construction aux Morettes actuellement :

- Les surfaces disponibles permettent, outre la création de nouvelles classes, l'installation des salles spéciales qui font actuellement défaut.
- Le garage "ex-Schneiter", qui est utilisé par les pompiers et la voirie, est en mauvais état. Esthétiquement parlant, la démolition de ce garage et du chalet Beck améliorera très sensiblement l'ensemble de ce quartier.

Contrairement à ce qui a été prévu au début de l'étude, il s'est avéré que l'abri de protection civile pour 600 - 800 personnes n'était pas placé au meilleur endroit dans ce quartier du village. En effet, les organes responsables de l'Office fédéral et cantonal de la Protection civile nous ont conseillés de prévoir un abri de protection civile pour des personnes dans une construction future dans le quartier des Morettes et de prévoir dans le cadre de la construction de ce collège un poste d'attente de type I, y compris le local d'engins et le poste de commandement du quartier IV de l'organisme de la PC Nyon-Prangins. Cette construction, exigée par la Protection civile, est prévue pour accueillir un détachement de pionniers et de lutte contre le feu (PLCF).

Le Bureau d'architectes B.A.U., mandaté par la Municipalité, a élaboré les plans du collège, du poste d'attente et du parking souterrain.

Les résultats de l'étude géotechnique, entreprise en été 1989, sont tout à fait satisfaisants.

L'ensemble du projet a été mis à l'enquête publique du 20 avril au 10 mai 1990 et n'a suscité aucune opposition ou observation.

Une mise en soumission a été publiée le 29 mars 1990.

PROPOSITIONS

La Municipalité vous propose de construire sur les parcelles susmentionnées un collège et un poste d'attente de type I qui comprend :

1.- Au sous-sol :

- une salle de travaux manuels bois-métal avec local de débitage, stockage et local de finitions,
- l'abri nécessaire à l'extension de ce collège (31 places),
- un poste d'attente de type I comprenant un poste de commandement y compris un local d'engins.

2.- Au rez-de-chaussée

- deux salles de classe normales,
- une salle de science avec un secteur pour les travaux pratiques,
- une salle de préparation pour les sciences,
- une salle d'informatique.

3.- Au 1er étage

- quatre salles de classe normales,
- une salle des maîtres,
- une salle d'appui,
- un bureau du directeur,
- un bureau pour le secrétariat.

4.- Dans les combles

- une salle de rythmique avec locaux de rangement du matériel de rythmique, local de ventilation, vestiaires et sanitaires,
- des gradins seront aménagés au dessus de la montée d'escaliers qui permettront d'utiliser cette salle comme aula.

5.- A chaque niveau

- les sanitaires nécessaires,
- un ascenseur pour handicapés.

L'installation existante de production de chaleur qui se situe dans la première construction du

collège de "La Combe" est suffisante pour chauffer les locaux de la nouvelle extension. Des chauffe-eau électriques ou à gaz seront installés pour la préparation de l'eau sanitaire.

La commission consultative municipale en matière d'énergie a également étudié ce problème; elle est favorable à notre proposition.

Dans la construction projetée, des liaisons seront établies entre le nouveau et l'ancien bâtiment au rez-de-chaussée et au premier étage. Il sera également créé une liaison entre le sous-sol du nouveau bâtiment et l'ancien bâtiment, ce qui permettra d'accéder aux locaux de l'abri de protection civile où est stocké et préparé le matériel de fournitures scolaires. La distribution de ce matériel sera ainsi facilitée.

La commission consultative municipale des bâtiments, en fonction depuis février de cette année, a examiné tous les plans et a fait plusieurs remarques dont il sera tenu compte, dans la mesure du possible.

Il est important de souligner les efforts déployés, lors de l'étude de la conception, visant à tenir compte des directives cantonales en matière de construction scolaire.

Pour la phase de la réalisation de cette construction, la Municipalité a formé un groupe de travail qui est composé d'enseignants, de membres de la commission scolaire, du Conseil communal et de la Municipalité. Ce groupe entrera en fonction dès le début des travaux.

La construction projetée couvrira les besoins en locaux scolaires jusqu'en 1995, voire jusqu'à la fin de ce siècle. 25 salles plus quelques salles spéciales seront disponibles après l'achèvement de ce bâtiment. Le nombre d'élèves pourra atteindre 400 à 420.

Si l'on prend les statistiques concernant le rapport entre l'évolution de la population de Prangins et les élèves fréquentant les écoles à Prangins, on constate qu'en 1982 il y avait 290 élèves pour 2'191 habitants. En 1989, le nombre d'habitants était de 2'437 et le nombre d'élèves de 270. Cette diminution est due d'une part à la réforme scolaire et d'autre part à une régression des naissances à Prangins. Malgré tout, la diminution du nombre d'élèves n'entraîne pas une réduction du nombre de classes, car la moyenne des effectifs par classe a été réduite régulièrement au cours de ces dernières années.

En ce qui concerne les besoins en salles de gymnastique, ils resteront insuffisants et une deuxième salle de gymnastique devra être réalisée dans un proche avenir.

La construction du parking souterrain n'est finalement pas proposée par la Municipalité. Le coût, le débouché sur la rue de la gare, et surtout les nuisances à proximité du nouveau collège (rampe d'accès) nous ont incités à ne pas vous en recommander la réalisation. Un certain nombre de places de parc pourront être prévues devant le bâtiment administratif et un parking pour 26 voitures sera proposé en dessous du collège actuel, à l'usage du personnel enseignant et de l'administration communale.

COUT DE L'OPERATION

Collège	fr.	6'470'000.--	
Aménagement extérieur	fr.	200'000.--	
Mobilier scolaire	fr.	900'000.--	
Poste d'attente	fr.	<u>1'326'000.--</u>	fr. 8'896'000.--

		<u>Total à reporter :</u>	fr. 8'896'000.--
			=====

Report du total :	fr.	8'896'000.--
Frais secondaires (intérêts intercalaires, assurances, taxes)	fr.	900'000.--
<hr/>		
<u>Total :</u>	fr.	9'796'000.--
A déduire crédits d'études (préavis Nos 63/88 et 78/89)	fr.	478'000.--
<hr/>		
<u>Crédit demandé :</u>	fr.	9'318'000.--
<hr/>		
=====		

Dans ce montant sont prévus environ 5 % pour les divers et imprévus. Les prix sont valables pour 1990. Du fait qu'il est extrêmement difficile d'estimer les augmentations pour les deux prochaines années, nous n'avons pas prévu de réserve en prévision des éventuelles hausses. Celles-ci feront l'objet d'un décompte à la fin du chantier et un crédit complémentaire éventuellement nécessaire vous sera demandé en temps opportun.

Les subsides cantonaux pour le collège et les aménagements extérieurs sont de 16 % (environ fr. 1'000'000.--) et pour le mobilier scolaire de 8 % (environ fr. 70'000.--). Par le fait que la Commune de Prangins est colloquée en classe 2, nous vous rappelons que ces subsides, calculés selon le principe de la péréquation financière intercommunale, sont fixés respectivement à 12 % et 6 % dès le 1er janvier 1990. Cependant, du fait que nous avons déposé un devis au département avant le 31 décembre 1989, nous profitons encore des anciens taux.

Les subsides cantonaux et fédéraux pour le poste d'attente sont de 75 % sur le montant total, mais diminué de la différence correspondant à une fondation normale et des sous-sols normaux d'un bâtiment (environ fr. 700'000.--).

Les travaux pourront commencer dès la fin de l'été sous réserve des disponibilités des entreprises.

La durée prévue des travaux est d'environ 2 ans.

PARKING EN OPTION :

Le coût du parking souterrain est devisé à	fr.	774'000.--
en ajoutant les frais secondaires	fr.	70'000.--
<hr/>		

on arrive à un total de	fr.	844'000.--
<hr/>		
=====		

Ce montant serait, si le Conseil souhaite que ce parking soit réalisé, à ajouter au crédit demandé.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et

Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 11/90 concernant la demande d'un crédit de fr. 9'318'000.-- pour la construction d'un collège et d'un poste d'attente type I sur les parcelles Nos 278 et 281, au lieu-dit "La Combe - Les Places",

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 11/90 concernant la demande d'un crédit de fr. 9'318'000.-- pour la construction d'un collège et d'un poste d'attente type I sur les parcelles Nos 278 et 281, au lieu-dit "La Combe - Les Places",
- 2 / de financer cette opération selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances, par l'ouverture d'un compte courant de construction,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de fr. 211'235.-- par année au titre d'amortissement du bâtiment scolaire, durant 10 ans, la somme de fr. 83'000.-- par année au titre d'amortissement du matériel scolaire, et durant 30 ans, la somme de fr. 25'285.-- par année au titre d'amortissement du poste d'attente de la protection civile,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de fr. 135'000.--, au titre de frais d'entretien des bâtiments.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 mai 1990, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

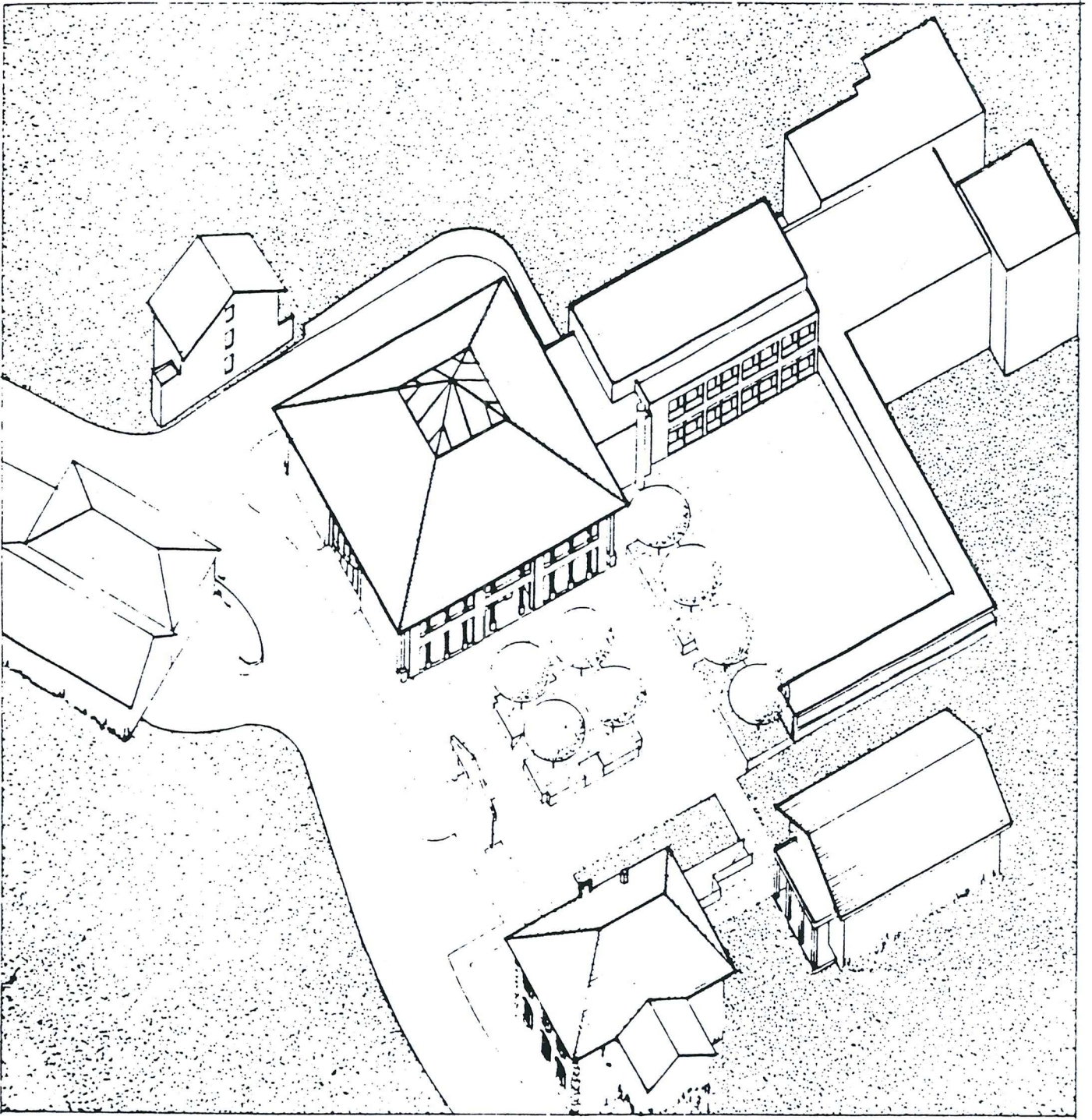
J.-P. Frutiger



le secrétaire

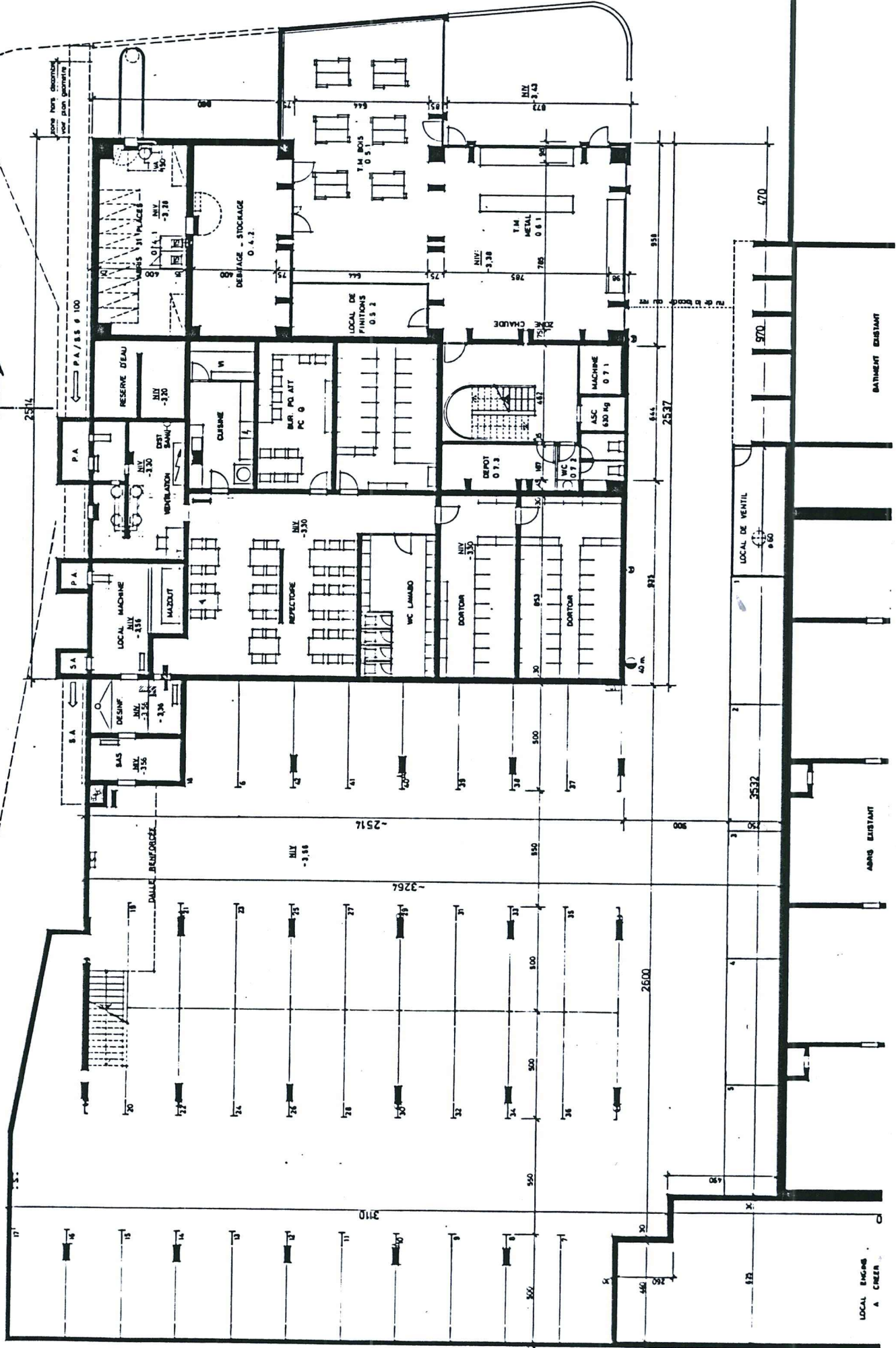
A. Badel

Annexes : divers plans.



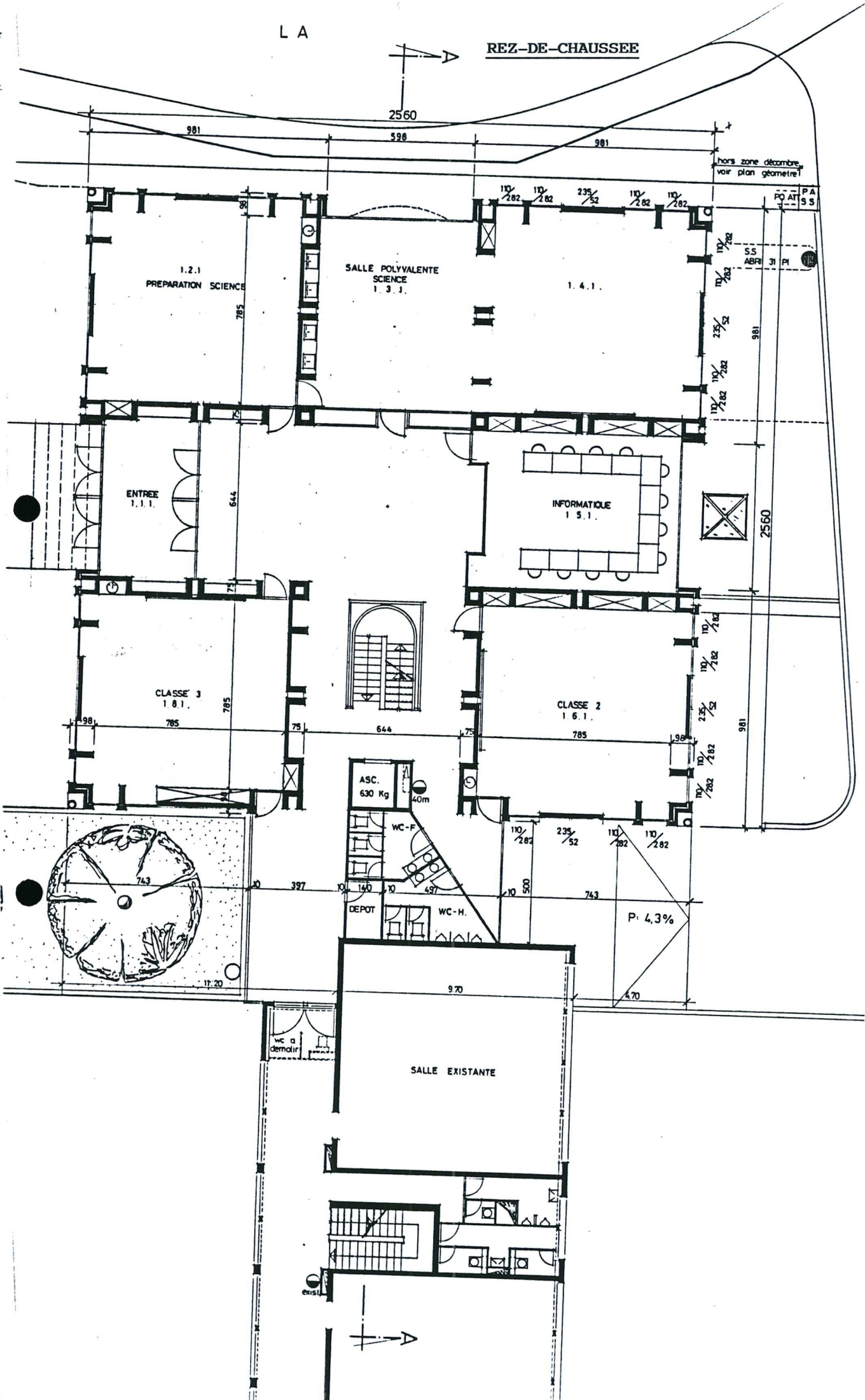
SOUS-SOL

RAMPE: ACCES PARKING

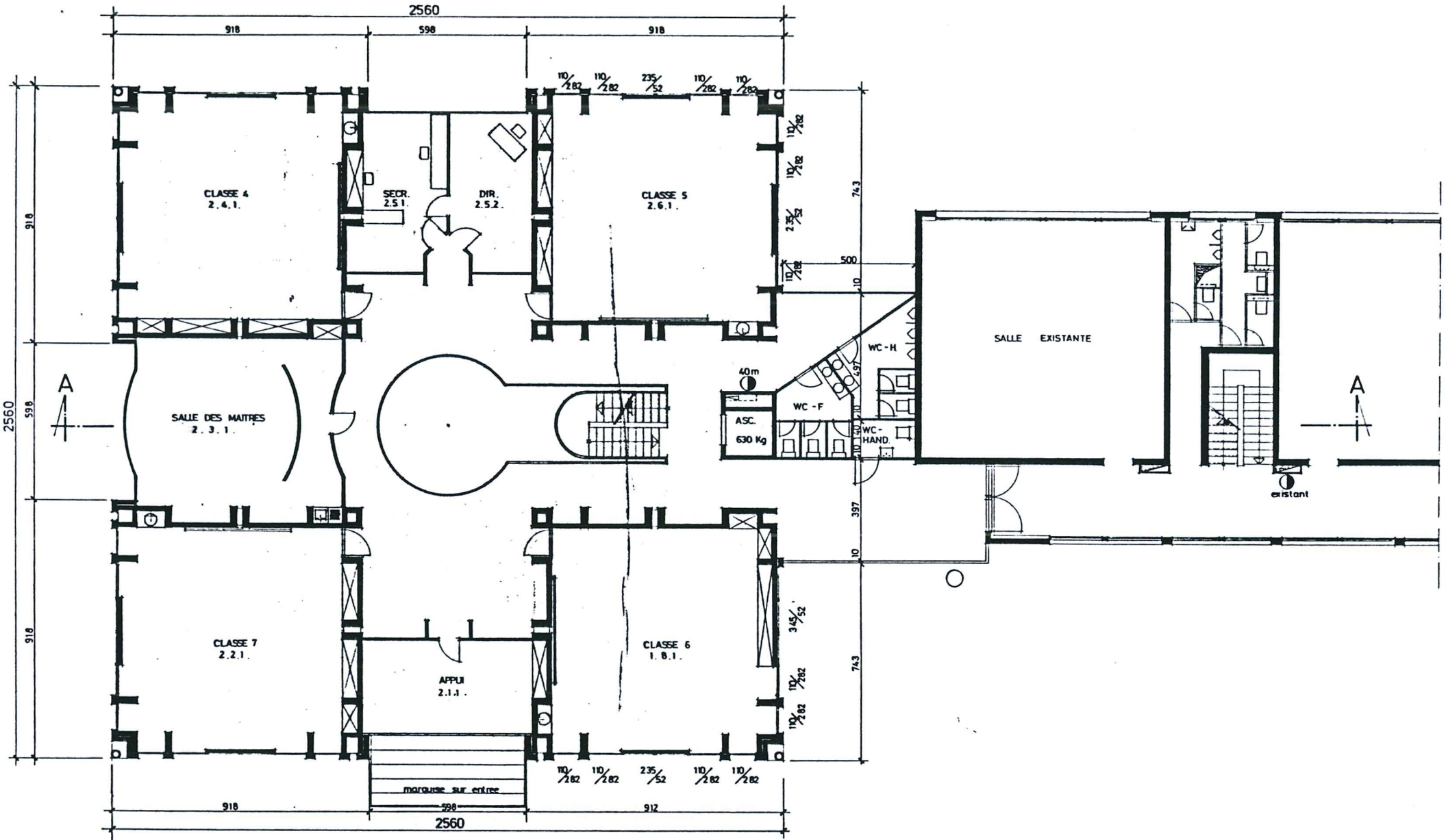


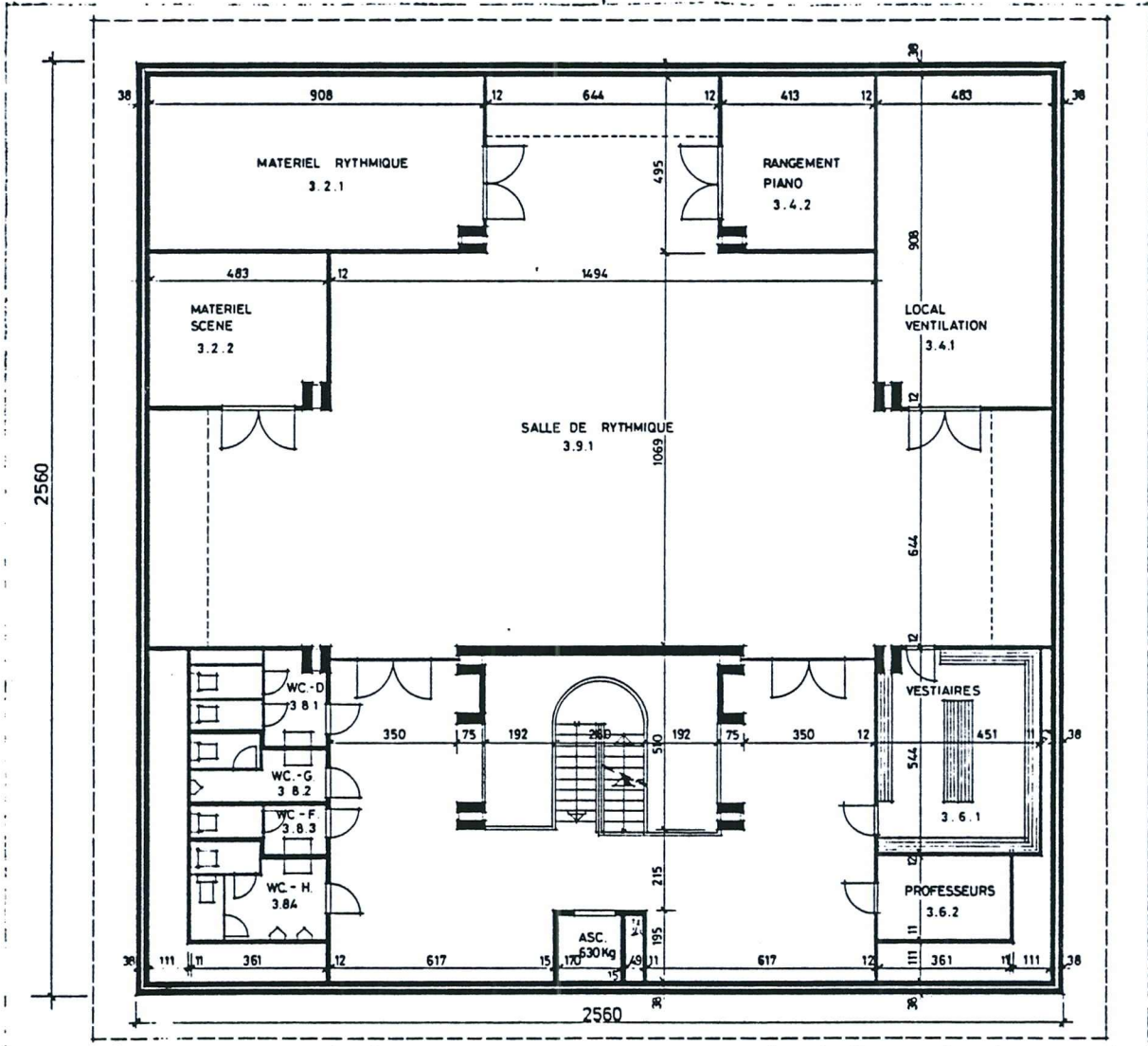
L A

REZ-DE-CHAUSSEE

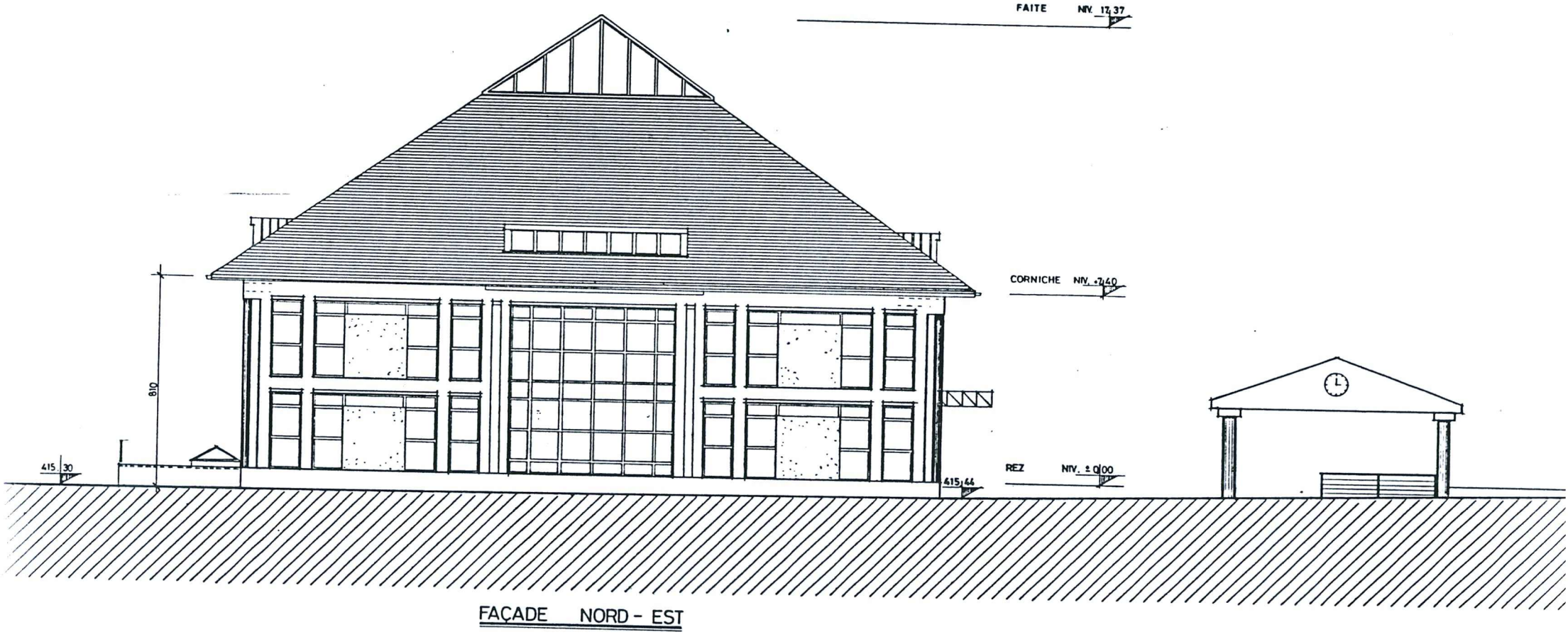


1er ETAGE

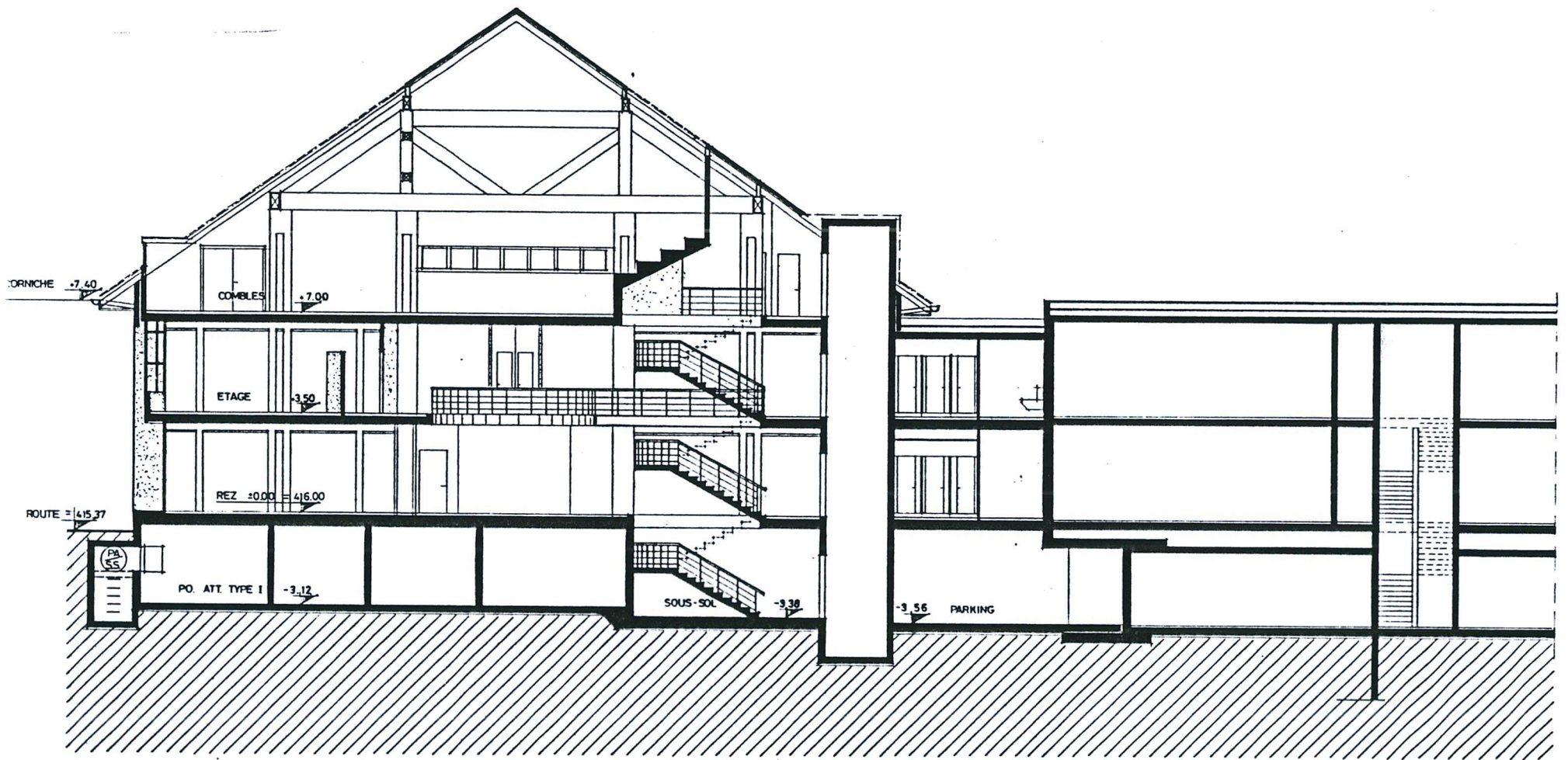




COMBLES



FAÇADE NORD - EST



COUPE A ÷ A